

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mars 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

**2021 V.98** Vœu relatif à la politique de vaccination contre la Covid-19

-----

#### Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu relatif à l'impact des inégalités sociales sur l'accès à la vaccination déposé par Nicolas BONNET OULADJ, Camille NAGET et les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen ;

Considérant le vœu relatif à la vaccination contre la Covid-19 des personnes sans abri déposé par Geneviève GARRIGOS et les élu.e.s du groupe Paris en Commun ;

Considérant le vœu relatif à la vaccination Covid, déposé par Nour DURAND-RAUCHER, Fatoumata KONE, Corine FAUGERON et les élu.e.s du Groupe Ecologiste de Paris et adopté au Conseil de Paris de février 2021 ;

Considérant le vœu de l'exécutif relatif à la stratégie de dépistage du Covid-19 et d'aide à l'isolement adopté au Conseil de Paris de novembre 2020 ;

Considérant que la lutte contre l'épidémie de Covid nécessite la mise en œuvre d'une stratégie qui combine l'ensemble des moyens à notre disposition : mise en œuvre de mesures préventives permettant le respect des gestes barrière, dispositifs d'aide à l'isolement des personnes atteintes ou à risque, accès généralisé aux tests et politique de dépistage ciblée auprès des populations les plus à risques, déploiement d'une campagne massive et rapide de vaccination ;

Considérant que dès l'automne 2020, la ville de Paris a interpellé les autorités de L'État pour que soit anticipées les conditions de mise en œuvre d'une campagne de vaccination sans attendre l'autorisation de mise sur le marché et la livraison des premiers vaccins ;

Considérant la situation épidémique particulièrement préoccupante à Paris et en Ile-de-France et la pression extrêmement forte sur le système hospitalier qui conduit à déprogrammer des

interventions et à reporter des soins ;

Considérant que la lutte contre l'épidémie de Covid nous impose d'accélérer fortement la politique vaccinale pour protéger les Parisiennes et les Parisiens contre le développement de formes graves de la maladie, mais également pour limiter les contaminations et la propagation du virus ;

Considérant la mise en place depuis le 18 janvier de 20 centres de vaccination «grand public » dans tous les arrondissements parisiens qui ont permis d'injecter au moins une dose de vaccin à plus de 60.000 personnes, dont la moitié a à ce jour reçu la dose de rappel, pour un total de 92.000 consultations ;

Considérant les dispositifs de vaccination en « aller-vers » mis en place par la Ville de Paris et l'Agence régionale de santé depuis la première semaine de mars dans les établissements medico- sociaux et sociaux (centres d'hébergement, résidences autonomie, foyers de travailleurs migrants, foyers d'accueil médicalisé, maisons d'accueil spécialisées, etc.) ;

Considérant la création par la Ville de Paris de centres vaccination temporaires qui tournent par rotation dans les différents quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour proposer une offre de vaccination de proximité aux Parisiennes et aux Parisiens les plus éloignés du système de santé ;

Considérant que l'activité de ces dispositifs est aujourd'hui limitée par le volume des doses disponibles et par les critères limitatifs des publics éligibles ;

Considérant qu'à ce jour sont éligibles à la vaccination les personnes âgées en établissements (EHPAD, USLD, résidences autonomie, résidences services seniors), les personnes âgées de plus de 75 ans et plus vivant à domicile, les personnes atteintes d'une pathologie à haut risque, les personnes de 50 à 74 ans souffrant de comorbidités, les personnes handicapées hébergées dans des établissements spécialisés, les professionnels de santé, les professionnels intervenant dans des établissements auprès de personnes vulnérables et les professionnels des secteurs de la santé et du médico-social, pompiers et aides à domicile ;

Considérant que ces critères d'éligibilité ne sont pas le seul déterminant de l'accès effectif à la vaccination, sur lequel pèse le poids important des inégalités sociales et territoriales ;

Considérant que l'essentiel des dispositifs de prise de rendez-vous relève des plateformes Doctolib, Maia et Keldoc et que cette dématérialisation des procédures fait peser l'impact des inégalités issues de la fracture numérique sur l'accès à la vaccination ;

Considérant le travail essentiel réalisé par les agent-es de la ville de Paris, notamment via le numéro d'appel 3975, qui permet aux patient-es de répondre à un questionnaire téléphonique, ce qui est un exemple d'outil développé pour lutter contre l'impact de la fracture numérique qui peut compliquer la réponse aux questionnaires de prise de rendez-vous en ligne ;

Considérant que plusieurs pays et villes dans le monde (Danemark, Toronto, Montréal, etc.) ont choisi d'inclure les personnes sans abri dans la première phase de leur campagne de vaccination ;

Considérant que selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé de novembre 2020, la vaccination des personnes sans abri — comme celles des détenu-e-s — ne doit intervenir

que dans une quatrième phase, soit après le mois de mars 2021, dans le meilleur des cas ;

Considérant la période hivernale et les températures particulièrement froides ont conduit au déclenchement du plan grand-froid pour une mise à l'abri des personnes sans abri dans des centres d'hébergement ;

Considérant que les personnes sans abri, dont la majorité a une santé détériorée avec notamment des maladies cardio-vasculaires, de l'obésité ou encore du diabète, ont plus de risques de développer des formes graves de la COVID—19 ;

Considérant que l'espérance de vie d'une personne sans abri s'élève à moins de 50 ans, alors qu'elle atteint en moyenne 82 ans dans le reste de la population ;

Considérant que 2 629 personnes dorment dans les rues de Paris, chiffre auquel il faut ajouter 558 personnes dormant dans les gares, hôpitaux et parkings, et 365 dans les bois de Boulogne et de Vincennes, dans les parcs, jardins et talus du périphérique, selon le dernier comptage effectué pendant la Nuit de la Solidarité du-30 et 31 janvier 2020 ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville interpelle les autorités de l'État pour que les critères de la pauvreté et des conditions de vie soient intégrés dans la stratégie vaccinale ;
- Que la Ville de Paris réaffirme la nécessité d'avancer le calendrier de vaccination pour les professions « essentielles » en contact avec le public : secteur social et éducation, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, sécurité de l'espace public, métiers exposés en première ligne dans les services publics comme dans les commerces ;
- Que la Ville de Paris appuie la demande des associations de lutte contre la grande précarité auprès de L'État afin d'accélérer la campagne- de vaccination sur les personnes sans abri, au même titre que les salarié-e-s et bénévoles travaillant auprès de ces publics (centres d'hébergement, maraudes) ;
- Que la Maire de Paris demande à l'ARS et à la Préfecture de Police en charge de la zone de défense que la Ville de Paris soit mieux associée à la planification de la campagne vaccinale, dans un souci à la fois d'anticipation des quantités de vaccins livrées et des populations éligibles, de transparence sur les circuits d'approvisionnement et les stocks, et d'adaptation de la stratégie de vaccination au territoire et à la population parisienne ;
- Que la Ville de Paris mette en œuvre tous les outils à sa disposition pour lutter contre les inégalités d'accès des parisiennes et des parisiens à la vaccination, en :
  - Poursuivant le travail avec les autorités sanitaires pour accompagner les publics éloignés des outils numériques dans leurs démarches d'accès à la vaccination par le déploiement d'équipes mobiles chargées de se déplacer à domicile et dans les différentes structures médico-sociales ;
  - Intensifiant ses efforts d'aller-vers les publics les plus éloignés du système de santé afin de limiter l'impact de la fracture numérique dans la vaccination des Parisiens et des Parisiennes, et plus particulièrement dans les quartiers les moins favorisés.